

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tous les membres de l'AJP sont cordialement invités aux assemblées générales de l'AGJPB et de l'AJP, qui se tiendront cette année en distanciel (par Zoom), le **samedi 27 février 2021**. Vous recevrez une invitation détaillée par notre newsletter.

L'AG de l'AGJPB aura lieu à 10 heures et sera suivie à 11 heures par celle de l'AJP. Pour des questions d'organisation (de vote notamment), il vous sera demandé de vous inscrire préalablement. Toutes ces informations seront également disponibles sur www.ajp.be

Page 7

JUSTICE

DEVANT LE T'FORNUIS, APACHE TRAVAILLAIT DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Les images filmées en caméra cachée devant le restaurant anversoïis et établissant les relations proches entre mandataires anversoïis, promoteur immobilier et... Stéphane Moreau ne portent pas atteinte à la vie privée du promoteur plaignant, a décidé un tribunal anversoïis.

« *Le but n'est clairement pas, et ce depuis longtemps, de remporter les procès, mais d'occasionner, pour nous, un maximum de frais de justice, de prendre en otage un maximum de notre temps et de nous intimider en permanence.* » L'analyse par Tom Cochez du jugement rendu le 20 janvier dernier par le tribunal de première instance d'Anvers est limpide. Le journaliste d'Apache, pure player néerlandophone, traduit les objectifs réellement poursuivis par Erik Van Der Paal, figure de l'immobilier anversoïis. Le « *promoteur immobilier favori de Bart De Wever* », comme l'a surnommé le site d'investigation, avait porté plainte pour atteinte à la vie privée contre Karl van den Broek, rédacteur en chef d'Apache et Stef Arends, l'auteur de l'enquête.

Suite en page 3

DOSSIER

ASSANGE : LE PROCÈS COMME PEINE

La chasse contre Wikileaks et son fondateur-éditeur Julian Assange a commencé très vite après la création en 2006 de cette plate-forme d'information d'un nouveau genre. En créant une « boîte aux lettres » informatique quasi inviolable et en anonymisant le dépôt confidentiel d'informations et documents authentiques par des lanceurs d'alerte, le site leur offrait le système qu'ils attendaient. Wikileaks devint une sorte d'agence de presse, « grossiste » en diffusion de dossiers confidentiels d'intérêt public.

Sans grande rédaction propre, le site collaborait avec de nombreux médias locaux pour un traitement journalistique plus approfondi des dossiers. Il démontra vite sa fiabilité et son utilité dans des

dossiers importants pour divers pays et continents. De nombreux médias reprirent d'ailleurs ce dispositif technique de protection des sources.

DES RÉVÉLATIONS MAJEURES

Dès 2008, les services de renseignement américains mirent sur pied une « task force » destinée à « neutraliser » Wikileaks et harceler ses animateurs, au premier rang desquels Julian Assange. L'année 2010 fut un tournant. Wikileaks diffusa en avril 2010 une vidéo montrant un hélicoptère américain tuant un groupe de civils à Bagdad, ensuite de très nombreux documents relatifs aux opérations de l'armée américaine en Afghanistan (juillet 2010) et en Irak (septembre 2010) : il en ressortait notamment de probables crimes contre l'humanité.

Fin novembre 2010, Wikileaks débuta la diffusion de rapports des ambassades américaines dans le monde, en collaboration avec de grands médias de différents pays. Ceux-ci publiaient des « morceaux choisis », étudiés plus en profondeur, tandis que Wikileaks mettait progressivement en ligne l'intégralité de la « matière brute », après l'avoir purgée des informations dangereuses pour des individus.

Le lanceur d'alerte à la base de ces révélations était un soldat américain, Bradley Manning (devenue Chelsea ensuite), arrêté au printemps 2010, démasqué par un collaborateur du FBI sur les réseaux sociaux.

Marc Molitor

Suite en pages 4 et 5

N°232

SOMMAIRE

02 Presse quotidienne : l'année 2021 sera sociale \ 03 Prix Financité : La coopérative Notre avenir récompensée \ 06 Fonds pour le journalisme : une année record \ 06 Humeur : eh bien ? Eh bien ! \ 07 Rue de la déonto : l'intérêt général contre l'oubli \ 08 Fonds Freelance : 275 journalistes aidé-e-s en 2020

DOSSIER

ASSANGE : LE PROCÈS COMME PEINE

Journalistes et lanceurs d'alerte sont et seront au centre de débats sociétaux futurs. Les pressions sont et seront importantes. Il est donc important de préserver la liberté d'information, surtout sur des sujets sensibles et délicats. Le cas de Julian Assange est emblématique à ce sujet.



Depuis 2012, Julian Assange ne jouit plus de sa liberté, réfugié dans une ambassade puis incarcéré. Photo Espen Moe/Wikimedia.org. Marc Molitor, auteur de ce dossier, est journaliste et membre du comité de soutien Belgium4Assange

Suite de la [page 1](#).

L'arrière-fond de tout cela, c'est aussi la guerre contre la terreur, érigée - par tous les moyens, y compris les plus douteux - en impératif n°1 par la grande puissance frappée au cœur par les attentats du 11 septembre. Les révélations montrèrent le visage peu reluisant de cette guerre, déjà ébréché par l'illégalité et l'illégitimité de l'invasion de l'Irak, et par le régime de surveillance croissant mis en œuvre aux USA et dans de nombreux pays démocratiques.

CHASSE À L'HOMME

La réaction des services américains aux révélations de Wikileaks fut donc virulente et programmée pour durer, pour intimider d'une part les lanceurs d'alerte et d'autre part les journalistes et médias qui s'en feraient les relais.

Alors que, dans la classe politique américaine, on entendait des appels à l'élimination physique d'Assange, sa traque et celle de Wikileaks s'intensifièrent dès l'été 2010. Plus de 100 personnes s'y consacraient en permanence dans les services de renseignement américains, associés aux plus puissantes sociétés privées de sécurité : attaques informatiques massives, blocage des financements de Wikileaks par le système bancaire américain, harcèlement des collaborateurs ou proches de Wikileaks, multiplication de chausse-trappes et blocus juridiques, surveillance, espionnage, il s'agissait aussi de les salir et diffamer personnellement, de les décrédibiliser - Assange en tête - de sorte que des lanceurs d'alerte hésitent à leur confier des informations.

Les Etats-Unis exercèrent d'intenses pressions sur de nombreux pays « alliés » pour qu'ils collaborent à cette chasse. De passage en Suède en août 2010, Assange fut l'objet d'une offensive judiciaire de procureurs suédois : ils exploitèrent des témoignages - pas toujours très cohérents - de deux femmes qui ont eu des relations avec lui. Or on sait que les renseignements américains ont eu une concertation avec leurs homologues suédois

ce même mois d'août 2010. Les procureurs ouvrirent une enquête préliminaire pour des soupçons de soi-disant délits sexuels, qui sera clôturée sans aucun résultat ni poursuite en novembre 2020 - dix ans après !

UNE PEINE PERPÉTUELLE SANS PROCÈS

Cette durée se lit comme une clé. Lorsqu'Assange quitte légalement la Suède pour Londres, Wikileaks débute fin novembre 2010 ses révélations sur la diplomatie américaine. La Suède lance peu après un mandat d'arrêt européen à son égard, aux fins de le réentendre. Elle refuse de donner des garanties qu'Assange, une fois arrivé sur son sol, ne sera pas extradé vers les USA comme il le craint. Le Royaume-Uni l'arrête et, après un an et demi de procédure, la justice britannique décide de l'extrader vers Stockholm. Assange se réfugie alors à l'ambassade d'Equateur.

Il y restera sept ans, cerné par la police britannique, espionné dans les locaux même par un dispositif technique de plus en plus intrusif qui, les dernières années et à l'insu de l'Equateur, enregistrerait ses moindres faits et gestes au profit de commanditaires proches des services américains. Confiné dans une pièce sans aucun soleil, son état de santé s'y est gravement détérioré, même s'il restait connecté sur le monde, pouvait recevoir des visiteurs et travailler - sauf une dernière période (2018 et début 2019) avant son expulsion.

La journaliste Stefania Maurizi mit la main sur des échanges de courriels entre magistrats britanniques et suédois, qui montrent qu'ils ont délibérément fait traîner l'enquête. On peut fortement présumer que c'était le but : prolonger le confinement d'Assange dans l'ambassade, le casser psychologiquement et physiquement, donner le temps aux Américains de construire leur dossier d'extradition. Cette stratégie est d'ailleurs celle qui a été définie par leur « task force ». Finalement, peu importe quand et où on arrivera à un procès qui le mette en prison pour longtemps : si on n'y arrive pas, on le maintient dans un cauchemar, on l'engue dans un marais diplomatique-juridique perpétuel et dans un enfermement sans procès : la peine est déjà infligée en quelque sorte, et exercera déjà

son œuvre de dissuasion sur d'autres rebelles. États-Unis, Royaume-Uni et Equateur s'entendirent pour expulser Assange de l'ambassade le 11 avril 2019, lui signifiant le jour même une requête d'extradition américaine et l'enfermer dans une prison de haute sécurité britannique, dans l'attente d'une décision sur cette extradition.

Le rapporteur spécial de l'Onu contre la torture, Nils Melzer a relevé les nombreuses irrégularités qui ont parsemé les procédures. Un groupe d'experts de l'Onu a qualifié ce confinement obligé de détention arbitraire. Tous les pays incriminés refusèrent de répondre aux rapporteurs de l'Onu. Melzer déclare n'avoir jamais vu un processus pareil de destruction d'un individu par une coalition de pays démocratiques.

BEAUCOUP DE JOURNALISTES ET DE MÉDIAS TROP SILENCIEUX

La stratégie a aussi fonctionné parce que

de nombreux médias et journalistes ont malheureusement cessé de couvrir l'affaire, ou se sont contentés d'une couverture minimum, contenant souvent des erreurs ou des contrevérités dommageables. Pire, dans certains cas ils se sont retournés contre lui. Il faudra un jour faire une analyse approfondie de ce qui s'est passé là.

L'irruption de Wikileaks a sans doute créé un modèle déroutant pour la profession, puisqu'il rend public tous les matériaux bruts sur lesquels les journalistes travaillent. Certes Wikileaks n'est pas exempt de critiques. La collaboration avec d'autres médias a donné lieu à des conflits. Wikileaks se voit reprocher de ne pas avoir suffisamment expurgé les documents de noms de personnes susceptibles d'être ainsi mises en danger, bien que ces cas fussent peu nombreux et l'impact de ces erreurs très limité - comme les Etats-Unis l'ont reconnu. La responsabilité en est d'ailleurs très partagée, notamment avec des journalistes

du *Guardian* qui ont commis de graves imprudences et qui se sont retournés ensuite avec mauvaise foi contre Assange. Par ailleurs, beaucoup de journalistes semblent avoir été imprégnés eux-mêmes par la dégradation de l'image d'Assange par l'« affaire suédoise » et la campagne le faisant passer pour un agresseur sexuel.

Enfin a joué aussi la diffusion par Wikileaks, pendant la campagne présidentielle américaine de 2016, de courriels échangés entre le parti démocrate et sa candidate Hillary Clinton. Pas très positifs pour elle, ils sont présumés avoir été dérobés par des hackers russes qui les auraient ensuite livrés à différents destinataires, dont Wikileaks. Ils étaient véridiques et plusieurs autres grands médias ont reconnu que, s'ils les avaient reçus, ils les auraient diffusés en premier aussi. Si aucune étude convaincante n'a montré que cela ait joué un rôle important dans la défaite de Clinton, celle-ci a construit sur ce « Russiagate » une narration en en faisant commodément l'origine de sa perte. De nombreux médias et milieux, plutôt démocrates, aux Etats-Unis, ont alors endossé ce récit faisant d'Assange un ennemi. Beaucoup de journalistes ont considéré qu'Assange n'était pas vraiment des leurs, mais un activiste avec son agenda spécifique.

L'ENJEU DU PROCÈS

Mais ce faisant, ils sciaient aussi la branche sur laquelle ils sont assis et passaient à côté de l'enjeu essentiel du procès en extradition - qui concerne d'ailleurs uniquement les révélations de 2010 et en aucun cas l'affaire suédoise ou le présumé « Russiagate ». C'est que les États-Unis considèrent que ces révélations constituent de l'espionnage alors qu'il s'agit de publication d'informations normalement protégées par la liberté d'informer et le droit de la presse, même si certaines erreurs ont été commises ; et que le présumé piratage informatique de Manning est une conspiration organisée avec Assange, alors que son intervention, postérieure aux livraisons de dossiers dont Manning avait pris l'initiative, se limitait à des conseils de protection de sa source.

C'est pourquoi l'extradition d'Assange aux États-Unis constituerait un événement très grave, non seulement pour lui, mais aussi pour tous les journalistes et médias d'investigation sérieux et, au-delà, pour tous les lanceurs d'alerte. Qu'un Etat tiers livre à la grande puissance des Etats-Unis, pour le juger selon les normes américaines, un journaliste non-américain ayant divulgué sur un réseau-média international pas spécifiquement américain, des informations d'intérêt public évident - classifiées certes mais selon des critères de la dite puissance -, des révélations qui sont évidemment dommageables pour l'image des Etats-Unis mais pas pour leur sécurité vitale, tout cela devrait inquiéter au plus haut degré ceux dont le métier est l'information et la liberté d'expression la condition de son exercice.

EXTRADITION REFUSÉE POUR L'INSTANT

Le 4 janvier 2021, la juge britannique Baraitser a refusé l'extradition de Julian Assange vers les États-Unis, estimant que le système carcéral américain « abusif » ne pourrait pas le protéger du suicide. Une victoire et un soulagement face au danger d'extradition. Mais avant d'arriver à cette conclusion, elle a donné raison à pratiquement tous les autres arguments de la requête d'extradition américaine, ce qui est très préoccupant.

Les Etats-Unis ont fait appel. Le plus probable est que le refus d'extradition sera confirmé. Dans ce cas, il restera à évaluer quels seront les effets de l'autre partie du jugement. Car il s'agit d'un procès d'extradition, visant à déterminer si Assange pouvait être extradé aux USA, et pas vraiment d'un procès sur le fond. Mais si l'affaire en reste là, les opinions sont aujourd'hui partagées sur le précédent qui aura ainsi été créé. Inopérant selon les uns, dangereux pour les journalistes britanniques et américains selon les autres.

En attendant le résultat de l'appel, Assange reste dans la prison de haute sécurité de Belmarsh où il est toujours en danger. La juge a refusé sa libération provisoire ou sous caution. Le « procès comme punition » continue.

Marc Molitor



De nombreuses manifestations ont été organisées dans plusieurs pays pour demander la libération de Julian Assange. Licence CC-BY-NC-4.0 Photo: Henry Nicholls